

JOURNAL **municipal**



UNE VOIE DE CHOIX

N° 17

DÉCEMBRE 2020



TABLE DES MATIÈRES

COMITÉS ET RESPONSABLES MUNICIPAUX	3
COMPTES RENDUS DES SÉANCES DU CONSEIL	4
MOT DU MAIRE	5
AVIS PUBLICS ET NOUVELLES MUNICIPALES	6
CULTURE, PATRIMOINE ET TOURISME	9
SPORTS, LOISIRS ET ÉVÉNEMENTS	10
DIVERS	12

Le contenu du Journal municipal **UNE VOIE DE CHOIX** est limité à des éléments d'information pertinents et factuels. La Ville, par l'entremise du comité du Journal, n'accepte aucun article de nature éditoriale ou de texte d'opinion de quelque nature que ce soit.

La vocation du Journal municipal étant d'abord et avant tout axée sur la communication au sujet des affaires municipales, le comité du Journal se réserve le droit, en tout temps, d'accepter ou de refuser du contenu qui ne lui semble pas objectif, neutre ou pertinent pour les citoyens.

Par ailleurs, lorsque requis, la Ville se réserve le droit de corriger ou de modifier la mise en page ou le contenu reçu, tout en respectant le sens du texte, dans un souci d'harmonisation et de qualité de l'information diffusée.

Finalement, la forme masculine utilisée dans la rédaction du Journal municipal est non-discriminatoire et vise uniquement à alléger le texte et à en faciliter la lecture.

PROCHAINE PARUTION

20 JANVIER 2021

PHOTO DE LA PAGE COUVERTURE: NICOLE CANCEL

COMITÉS ET RESPONSABLES MUNICIPAUX

RÉPARTITION DES DIFFÉRENTS COMITÉS

MONSIEUR MARIO ALAIN, MAIRE

maire@villedeportneuf.com

418 286-3844, poste 23

MADAME CHANTALE HAMELIN, CONSEILLÈRE AU POSTE #1

chantale.hamelin@villedeportneuf.com

Représentante à la Table de concertation culture

Représentante à la Résidence Portneuvienne

Représentante au Comité du Journal municipal et du site Internet

Représentante au Comité du quai et des terrains adjacents

Représentante substitut à la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf

Représentante au Comité du développement durable

MONSIEUR MARC RIVARD, CONSEILLER AU POSTE #2

marc.rivard@villedeportneuf.com

Représentant au Comité consultatif d'urbanisme

Représentant au Comité Les Haltes du St-Laurent

Représentant au Comité du quai et des terrains adjacents

MONSIEUR GÉRARD GILBERT, CONSEILLER AU POSTE #3

gerard.gilbert@villedeportneuf.com

Représentant au Comité d'embellissement

Représentant au conseil d'administration de Reg'Arts Portneuf

Représentant substitut à la Table de concertation des aînés de Portneuf

Représentant substitut à la CAPSA

Représentant substitut au Comité du développement durable

Représentant substitut au Parc naturel régional de Portneuf

MADAME JOËLLE GENOIS, CONSEILLÈRE AU POSTE #4

joelle.genois@villedeportneuf.com

Représentante à la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf

Représentante au Comité de la politique familiale

Représentante au Comité achat local

Représentante substitut à la Résidence Portneuvienne

Représentante substitut au Comité d'embellissement

MONSIEUR GILLES BÉDARD, CONSEILLER AU POSTE #5

gilles.bedard@villedeportneuf.com

Représentant à l'OMHGP

Responsable de l'analyse du parc immobilier

Représentant à la Corporation de la mise en valeur du quai de Portneuf (Marina)

MONSIEUR BRUNO CORMIER, CONSEILLER AU POSTE #6

bruno.cormier@villedeportneuf.com

Maire suppléant

Représentant à la Municipalité régionale du comté de Portneuf

Représentant auprès du Réseau Biblio de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches

Représentant à la Table de concertation des aînés de Portneuf

Représentant à la CAPSA

Représentant substitut au Comité consultatif d'urbanisme

LES RESPONSABLES MUNICIPAUX

418 286-3844 / **INFO@VILLEDEPORTNEUF.COM**

DIRECTION GÉNÉRALE

Mathieu Gingras, poste 26

GREFFE

France Marcotte, poste 24

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE ET TRÉSORERIE

Isabelle Longval, poste 31

ADMINISTRATION

Carrie-France Leclerc, poste 22

Hélène Lavallée, poste 27

INSPECTION MUNICIPALE

Julie Vallée, poste 25

SERVICE DES LOISIRS ET DES COMMUNICATIONS

Hélène Poulin, poste 28

RÉCEPTION

Janie Beaudet, poste 21

SERVICE DES INFRASTRUCTURES

Denis Dion, poste 32

SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Stéphane Bérubé, 418 326-3007 | Directeur par intérim

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Jean-François Marcotte, 418 286-6939 / 418 284-9794 (urgence)

BIBLIOTHÈQUE LA DÉCOUVERTE

Marcelle Thibault, 418 286-6465

CONTRÔLE ANIMALIER

Kathleen Marcotte, 418 268-4779

COMPTES RENDUS DES SÉANCES DU CONSEIL

SÉANCE ORDINAIRE | 14 DÉCEMBRE 2020

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions
4. Adoption du procès-verbal du 9 novembre 2020
5. Adoption des comptes payés du mois de novembre 2020
6. Dépôt de l'état financier comparatif
7. Calendrier des séances ordinaires 2021
8. Avis de motion et présentation, règlement pour fixer les taxes et tarifs 2021
9. Adoption du règlement modifiant certains articles du règlement de zonage
10. Présentation d'un projet de règlement ajoutant un espace tampon à la zone I-102
11. Avance de fonds règlement 241, décrétant un emprunt et une dépense de 1 218 650 \$ pour des travaux de réfection d'un passage à niveau (rue Provencher) et de voirie sur la rue des Bouleaux ainsi que le pavage de la voie de contournement
12. Affectations fonds de roulement
13. Affectation excédent de fonctionnement 2020
14. Paiement facture CN, réfection passage à niveau rue Provencher
15. Dérogation mineure, 43 rue Poliquin
16. Dérogation mineure, 241 rue des Bouleaux
17. Abrogation de la résolution 2020-09-157, embauche d'un journalier
18. Permanence de madame Hélène Poulin, directrice des loisirs et des communications (25 mai)
19. Embauche des préposés aux loisirs/OTJ
20. Approbation lettre d'entente – préposés au déneigement
21. Engagement préposé au déneigement, service des travaux publics
22. Amendement résolution 2020-10-191
23. Approbation lettre d'entente – projet-pilote journalier-patrouilleur
24. Transfert des activités du CFIP et du mandat de gestionnaire ENPQ à la RÉPPI
25. Approbation budget 2021 – RÉPPI
26. Projets particuliers d'amélioration d'envergure ou supramunicipaux (PPA-ES)
27. Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)
28. Autorisation signature protocole FIMEAU
29. Adhésion à l'entente entre l'Union des municipalités du Québec et Énergir
30. Renouvellement adhésion au programme d'aide aux employés
31. Dépôt du registre public des déclarations, élus municipaux
32. Période de questions
33. Levée de l'assemblée

SÉANCE EXTRAORDINAIRE 14 DÉCEMBRE 2020

1. Présentation et adoption des prévisions budgétaires 2021
2. Présentation et adoption du programme des dépenses en immobilisations 2021-2022-2023
3. Période de questions exclusivement sur le budget et le programme des dépenses en immobilisations
4. Levée de l'assemblée

PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL
LE LUNDI, 11 JANVIER 2021, À 19H30
500, RUE NOTRE-DAME

**LA VERSION ORIGINALE DES PROCÈS-VERBAUX EST DISPONIBLE SUR LE SITE
INTERNET DE LA VILLE À L'ADRESSE SUIVANTE:
WWW.VILLEDEPORTNEUF.COM**

MOT DU MAIRE

PORTNEUF, 10 DÉCEMBRE 2020

Bonjour à tous,

Encore cette année il me fait plaisir de m'adresser à vous à titre de maire de la Ville de Portneuf. L'année 2020, avec la pandémie, nous a tous durement mis à l'épreuve et nous a démontré comment les citoyens et citoyennes de Portneuf sont solidaires entre eux, ce qui nous prouve à quel point une population peut être disciplinée face à un tel virus.

Dans ce contexte particulier, les élus et les membres de la direction ont tenu la plupart des séances ordinaires du conseil à huis clos, toujours dans le plus grand respect des consignes émises par la Direction de la santé publique. Cela nous a d'ailleurs permis de maintenir une saine gestion de la Ville et de poursuivre son développement, en dépit des enjeux.

Naturellement, certaines actions et activités ont été retardées ou reportées en raison des contraintes imposées par la pandémie, mais nous sommes très satisfaits et fiers de l'état d'avancement de plusieurs projets prioritaires, notamment la mise à niveau de nos réseaux municipaux et la conclusion du chemin de contournement, qui sera asphalté au tout début du printemps 2021.

Parmi les changements importants de cette année, vous avez constaté que l'hôtel de ville est maintenant déménagé dans les anciens locaux de la Coop-Santé au 655-A, avenue de l'Église. Cette décision a été prise dans le but de réduire certains coûts actuels et projetés et afin de centraliser la gestion administrative, dans un bâtiment où tout le personnel se retrouve sur un même niveau. Cela facilite également grandement l'accès universel, pour la population et les partenaires de la Ville, aux employés et aux services administratifs municipaux.

En libérant les locaux de l'ancien hôtel de ville, au 297, 1^{re} Avenue, des dispositions ont été prises afin d'attribuer une vocation culturelle à cet édifice qui abrite maintenant la Bibliothèque municipale La Découverte. La Ville hébergera également sur place les cercles des fermières locaux et l'organisme Reg'Arts Portneuf. L'ensemble de ces organisations contribue au rayonnement de la Ville au plan culturel. Nos analyses se poursuivront en 2021 afin d'évaluer si d'autres opportunités s'offrent à la Ville afin de favoriser une saine gestion du parc immobilier municipal et une utilisation optimale des locaux disponibles.

Concernant les ressources humaines, l'année 2020 aura été, pour notre Ville, une année de restructuration et de grands changements, qui se sont caractérisés notamment par la création d'un nouveau service des infrastructures et du services des loisirs et des communications. En effet, la Ville a pu compter sur l'arrivée de nouveaux gestionnaires et de nouveaux employés, qualifiés et compétents, ce qui a permis de consolider l'excellente équipe municipale déjà en place.

Avec du recul, ces changements ont été très profitables pour la Ville, à bien des égards, en plus d'optimiser encore davantage la qualité de l'administration générale de l'organisation municipale et la qualité des services offerts par la Ville.

Concrètement, notre équipe de gestionnaires, en plus de coordonner les projets municipaux avec rigueur et efficacité, a été en mesure de présenter des dossiers lui permettant d'obtenir en 2020 la confirmation de près de 3 millions de dollars supplémentaires en aide financière, afin de soutenir la Ville dans sa mission et ses divers projets.

En terminant, soyez assurés que les élus maintiennent leur objectif d'administrer la Ville avec une vision cohérente de développement à long terme, bien appuyés et conseillés par l'équipe municipale, et ce, selon les standards élevés que nous ciblons et avec le plus de transparence possible.



Crédit photo: Pierre Choquette

Je vous souhaite donc, en mon nom et au nom de tous mes consœurs et confrères du conseil municipal, de très joyeuses Fêtes et une très bonne année 2021, avec un beau dénouement prochain de la crise sanitaire que nous traversons ensemble.

Mario Alain, ing.
Maire, Ville de Portneuf

AVIS PUBLICS ET NOUVELLES MUNICIPALES

AVIS PUBLIC | MODIFICATION DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE

2019-2020-2021

Conformément à l'article 43 de la Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles (L.Q. 2020, chapitre 7) et à l'article 75 de la Loi sur la fiscalité municipale (R.L.R.Q. chapitre F-2.1), avis public est, par les présentes, donné de ce qui suit :

1. Le rôle d'évaluation de la Ville de Portneuf déposé le 14 septembre 2020 pour les exercices 2019-2020-2021 a été modifié au moyen d'un certificat global en application du premier alinéa de la Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles (L.Q. 2020, chapitre 7) afin de tenir compte des modifications prescrites par l'édition 2020 du Manuel d'évaluation foncière du Québec pour la conversion des renseignements relatifs aux répartitions fiscales applicables aux unités d'évaluation comportant des immeubles compris dans une exploitation agricole enregistrée conformément à un règlement pris en vertu de l'article 36.15 de la Loi sur le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

2. L'ensemble de ces modifications a été effectué au moyen d'un certificat global et aura effet à compter du 1^{er} janvier 2021.

3. Aucune demande de révision ne peut être formulée, ni aucun recours en cassation ou en nullité ne peut être exercé à l'égard de ces modifications.

Donné à Portneuf, ce 18 décembre 2020.

France Marcotte, greffière

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant les règlements de zonage numéro 116 applicable au territoire de la Ville de Portneuf.

Est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 14 décembre 2020, le conseil de la Ville de Portneuf a adopté un projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 116.

Le projet de règlement vise l'implantation d'un espace tampon au nord des lots intégrés à la nouvelle zone industrielle I-102. Cette modification se justifie par la présence d'un quartier résidentiel (rue St-Jacques et les Développements Portneuviens) et qu'il y a possibilité que le transit des véhicules lourds à partir de et vers Freneco se fasse dorénavant par l'ouest, via le chemin de contournement.

2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 11 janvier 2021 à 19h30 dans la salle du conseil située au 500, rue Notre-Dame à Portneuf. Tout intéressé pourra faire parvenir au conseil municipal ses observations ou objections relativement à cette demande, par écrit à l'attention de la greffière, au courriel france.marcotte@villedeportneuf.com ou par la poste au 655A, avenue de l'Église, Portneuf, et ce, avant le 8 janvier 2021.

3. Le projet de règlement peut être consulté au bureau de votre municipalité situé au 655A, avenue de l'Église à Portneuf, aux heures régulières de bureau, sur rendez-vous.

4. Le projet de règlement adopté contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Donné à Portneuf, ce 18 décembre 2020.

France Marcotte, greffière

AVIS DE PROMULGATION

EST, par les présentes, donné par la soussignée :

QUE lors de la séance ordinaire du 9 novembre 2020 à 19h30, le conseil de la Ville de Portneuf a adopté le règlement 247 « Décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires ».

QU'un avis de motion et la présentation du projet de règlement furent donnés le 13 octobre 2020.

Quiconque désire prendre connaissance de ce règlement peut le faire au bureau municipal, 655A, avenue de l'Église, Portneuf, aux heures de bureau, sur rendez-vous.

QUE ledit règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Donné à Portneuf, ce 18 décembre 2020.

France Marcotte, greffière

AVIS PUBLIC

Est, par les présentes, donné par la soussignée greffière de la municipalité :

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf a adopté lors de la séance ordinaire du 9 novembre 2020 le règlement suivant :

Règlement numéro 242 modifiant le règlement de zonage numéro 116 afin d'agrandir la zone industrielle I-102 à même une partie de la zone résidentielle de réserve Rx-101.

QUE le règlement 242 n'a fait l'objet d'aucune demande valide de participation à un référendum et que ce dernier est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

QUE le règlement 242 est entré en vigueur suite à l'émission du certificat de conformité par la M.R.C. de Portneuf le 27 novembre 2020.

QUE le présent règlement est déposé au bureau de la municipalité, 655A, avenue de l'Église, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures régulières de bureau, sur rendez-vous.

Donné à Portneuf, ce 18 décembre 2020.

France Marcotte, greffière

AVIS PUBLIC

Est, par les présentes, donné par la soussignée greffière de la municipalité :

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf a adopté lors de la séance ordinaire du 9 novembre 2020 le règlement suivant :

Règlement numéro 245 modifiant le plan d'urbanisme numéro 115 afin d'agrandir l'affectation industrielle à même une partie de l'affectation résidentielle de réserve dans le périmètre d'urbanisation du secteur nord.

QUE le règlement 245 n'a fait l'objet d'aucune demande valide de participation à un référendum et que ce dernier est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

QUE le règlement 245 est entré en vigueur suite à l'émission du certificat de conformité par la M.R.C. de Portneuf le 27 novembre 2020.

QUE le présent règlement est déposé au bureau de la municipalité, 655A, avenue de l'Église, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures régulières de bureau, sur rendez-vous.

Donné à Portneuf, ce 18 décembre 2020.

France Marcotte, greffière

DÉVELOPPEMENT DU PARC INDUSTRIEL MUNICIPAL | PHASE II

La Ville a débuté cet automne des démarches qui lui permettront d'agrandir de manière importante la superficie utile de son parc industriel municipal situé à proximité de l'autoroute 40. En effet, la Ville a réalisé récemment des travaux d'arpentage, des relevés techniques et des travaux de piquetage sur le terrain. Un plan de lotissement a déjà été élaboré et sera déposé prochainement afin de procéder aux démarches visant à reconnaître les nouveaux lots créés. Ce projet de lotissement permettra la création de dix nouveaux lots de superficies variées (26 000 à 98 000 p.c.), qui seront mis en vente à l'hiver 2021, une fois que la Ville aura complété certaines analyses préalables en cours.

Les travaux déjà réalisés et ceux à venir permettront d'aménager en 2021 une nouvelle rue desservie par des services municipaux (aqueduc, sanitaire, pluvial et sortie pour système de gicleurs), qui prendra la forme d'une boucle longeant la rue Lucien-Thibodeau. La Ville souhaite compléter les travaux de voirie et d'implantation des services

au plus tard à l'automne 2021, sous réserve de l'obtention des autorisations du MELCC, du bon déroulement des processus de financement, d'appels d'offres et d'exécution en chantier.

Dans les prochaines semaines, la Ville confiera plusieurs mandats spécialisés afin de tout mettre en œuvre pour bien planifier ce vaste projet et d'obtenir toutes les informations techniques et financières utiles à la concrétisation de ce développement dans les meilleurs délais possibles, considérant les importantes retombées socio-économiques envisagées.

Entre autres, les travaux de déboisement et de préparation de l'emprise de la future rue seront réalisés très prochainement. Toute activité dans ce secteur, sur les terrains de la Ville, sera associée aux travaux d'aménagement et de développement de notre parc industriel.

La Ville prévoit un investissement estimé à 1 250 000 \$ pour la réalisation de toutes les phases de ce projet. La vente des terrains contribuera de façon importante au remboursement de l'emprunt qui servira à financer les travaux et les divers mandats liés à ce projet.

Le conseil municipal

CHEMIN DE CONTOURNEMENT

Les travaux généraux de voirie liés à ce projet ont été complétés en 2020. Les travaux de pavage ont été reportés au tout début du printemps 2021, considérant les conditions climatiques de novembre et les délais hors de notre contrôle liés à l'approbation du règlement d'emprunt 241, par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH). La Ville a convenu d'une entente tripartite avec l'entrepreneur et le consultant au dossier, de manière à exécuter ces travaux très rapidement en 2021, dès que les conditions seront propices, sans impact sur le cadre budgétaire global de la Ville établi pour ce projet. Ce report permettra d'optimiser la durabilité des ouvrages de voirie, de la surface pavée et des aménagements connexes, en priorisant une exécution à une période où les conditions météorologiques seront entièrement favorables.

Toutefois, la Ville a pris la décision de rendre entièrement accessibles et de déneiger les deux sections du chemin de Contournement, soit le tronçon sud (chemin des Bassins au rang du Coteau-des-Roches) et le tronçon nord (avenue St-Louis au rang du Coteau-des-Roches), et ce, pour la durée de la période hivernale. Cet hiver, les citoyens pourront donc utiliser en toute sécurité le chemin de Contournement sur l'ensemble de son tracé.

Le conseil municipal

MISE AU POINT | ARBRES ILLUMINÉS DU PARC DES BERGES

Ce sujet ayant suscité de vives réactions sur les médias sociaux, la Ville souhaite communiquer une mise au point concernant l'illumination des arbres situés dans le parc des Berges, à proximité du quai de Portneuf.

À la demande du conseil et de la direction générale de la Ville, le service des travaux publics a complété un travail d'inspection et a réalisé, dans les dernières semaines, plusieurs interventions concernant les installations lumineuses mises en place par la Ville dans ce secteur il y a quatre ans.

Les guirlandes installées dans les deux bosquets d'arbres (composés de trois troncs illuminés) ont été remis en fonction le 1^{er} décembre, après plusieurs ajustements et une mise à niveau du filage et du raccordement électrique. Ces arbres seront illuminés en permanence du 1^{er} décembre jusqu'à la fin janvier, le coût en énergie étant très accessoire. Une illumination sera possible ponctuellement en

dehors de cette période, dans le cadre d'activités ou d'événements spécifiques.

Par ailleurs, les guirlandes installées dans le grand saule ont toutes été retirées au cours de la première semaine de décembre, car le filage, les ampoules et les diodes étaient fortement endommagés. Les inspections rigoureuses réalisées démontrent que les bris découlent directement des aléas climatiques extrêmes de l'automne 2019, période à laquelle la Ville a pris la décision de mettre fin temporairement à l'illumination de ces arbres. Les branches cassées ont également été coupées ou élaguées, selon la nature des bris.



Crédit photo: Pierre Choquette
Arbre illuminé du Parc des Berges

Les bris majeurs dans le grand saule s'expliquent par le choix du type d'arbre et du site d'installation privilégiés à l'époque. En effet, les guirlandes de lumières ont été installées dans un arbre (saule) dont les propriétés mécaniques sont peu appropriées pour un tel usage, notamment lorsque l'arbre est exposé aux grands vents en bordure du fleuve. Le saule est un arbre dont les branches sont sujettes à la flexion, aux bris et aux cassures, ce qui a favorisé dans le cas présent des étirements et des bris du filage, ainsi que des chocs répétés entre les branches, les fils, les ampoules et les diodes. Il en ressort donc que l'emplacement initial et le type d'arbre recommandés à la Ville pour cette installation n'était pas optimaux, d'où les bris importants constatés.

Conséquemment, la Ville a pris la décision qui s'impose, à savoir que cet arbre ne sera plus illuminé dans le futur. Toutefois, la Ville tentera de rentabiliser l'investissement initial en récupérant tout le matériel encore fonctionnel afin de reconstituer des guirlandes qui pourront être réutilisées ailleurs (ex. éclairage des sentiers de glace à l'OTJ ou décoration d'un autre site).

Le conseil municipal

CULTURE, PATRIMOINE ET TOURISME

OPTIQUE-PORTNEUF

RAPPEL: OPTIQUE-PORTNEUF, QU'EST-CE QUE C'EST?



Crédit photo: Pierre Choquette
Optique-Portneuf, édition 2020

Une troisième édition est déjà en vue et prendra forme au printemps 2021. Optique-Portneuf est une exposition permanente installée sur le quai, au cœur du parc Léon-Provancher. On y retrouve six présentoirs mettant en valeur 36 grandes photos de la Ville de Portneuf. Rappelons que ce projet se veut d'abord et avant tout un « projet citoyen ».

Faire valoir notre patelin sous tous ses angles, témoigner de ce qu'il est et de ce que nous en aimons aux visiteurs d'ici et d'ailleurs, voilà l'objectif. Le projet s'adresse à toutes les catégories de photographes, que vous soyez débutant, amateur ou avancé en photographie. Que vous disposiez d'un cellulaire ou d'une « vraie » caméra, vous pouvez participer.

Chacun d'entre nous avons des « coups de cœur », que ce soit un moment, un lieu, un événement: Optique-Portneuf vous permet et surtout vous invite à les partager. Montrons ce dont nous sommes fiers, ce que l'on trouve beau et faisons valoir notre coin de pays. Ne dit-on pas : « une photo vaut mille mots » ?

LES THÈMES

À la saison 2020, 133 photos ont été soumises par 15 participants. Parmi ces photos, 10 ont été sélectionnées par un jury indépendant, lesquelles ont été exposées et le seront encore l'été prochain. Nous souhaitons que les photos exposées le soient pendant un minimum de deux saisons.

Ce projet vise à présenter une vue diversifiée de la Ville de Portneuf. Les photos doivent donc avoir été prises sur le territoire de la Ville. La sélection tient également compte d'une répartition dans **cinq grandes caractéristiques de la Ville** : son côté urbain, son côté rural, son côté industriel, son côté humain et son côté fluvial.

On comprendra facilement la perte d'intérêt pour le visiteur de ne voir que des « photos-de-coucher-de-soleil ». C'est pourquoi l'invitation vous est faite de fournir plusieurs photos et de diversifier la nature de celles-ci. Prière de porter attention à ce que votre photo soit représentative de notre milieu.



Crédit photo: Suzanne Claveau
Optique-Portneuf, édition 2020

POUR FAIRE PARVENIR VOS PHOTOS

Grâce à la technologie, il est possible de présenter en grand format (3' X 4') même des photos prises au cellulaire. Vos photos doivent être envoyées à regarts.portneuf@gmail.com au plus tard le **15 avril 2021** dans la plus haute définition possible.

Pour toute question, communiquez avec nous à cette même adresse courriel.

*Pierre Choquette,
Président de Reg'Arts Portneuf*

SPORTS, LOISIRS ET ÉVÉNEMENTS

CENTRE DES LOISIRS | CONSIGNES ET HEURES D'OUVERTURE

451, BOULEVARD GAUTHIER

418-286-6966

RAPPEL DES CONSIGNES SANITAIRES

Patinoire extérieure et anneau de glace

- Le maximum de personnes autorisées sur la surface de la patinoire est de 25 personnes;
- Les parties de hockey sont interdites. La pratique du hockey extérieur devra se faire en solo ou en duo tout en respectant la distanciation physique;
- Patinage libre autorisé en respectant deux mètres de distanciation physique.



Centre des loisirs - OTJ

- Ouvert avec les mesures sanitaires en vigueur : lavage des mains et port du masque;
- Nombre de places limitées à l'intérieur : 15 personnes;
- Bloc sanitaire disponible et désinfecté régulièrement;
- Aucun flânage ne sera toléré;
- Disponibilité de location d'équipement de ski de fond junior grâce au Centre Ski-Neuf. Désinfection des items après chaque utilisation et mise en quarantaine du matériel pendant 24 heures.

Veuillez noter que la Ville de Portneuf se réserve le droit de fermer toutes les installations si les mesures sanitaires ne sont pas respectées.

HEURES D'OUVERTURE RÉGULIÈRES

Date d'ouverture à confirmer

Dû à la douce température et la faible quantité de neige au sol, le centre ouvrira ses portes à une date indéterminée.

Dimanche : 10h00 à 21h00

Lundi au jeudi : 17h00 à 21h00

Vendredi : 17h00 à 22h00

Samedi : 10h00 à 22h00

HEURES D'OUVERTURE DES FÊTES | À CONFIRMER

26 au 30 décembre : 10h00 à 22h00

31 décembre : 10h00 à 16h00

1^{er} janvier : fermé

2 et 3 janvier : 10h00 à 22h00

4 janvier : 10h00 à 21h00

Retour à l'horaire régulier le 5 janvier 2021

HEURES D'OUVERTURE | JOURNÉES PÉDAGOGIQUES SCOLAIRES

10h00 à 22h00

- Les 4 et 29 janvier 2021
- Les 11 et 12 février 2021
- Semaine de relâche du 1^{er} au 5 mars 2021

L'horaire est sujet à changement avec préavis minimal de la Ville.

En cas d'intempéries nécessitant la fermeture des infrastructures (sentiers et patinoires), le centre sera également fermé. L'information concernant la fermeture occasionnelle du centre sera indiquée sur la page Facebook « Les loisirs de la Ville de Portneuf » et celle du « Centre Ski-Neuf » et une affiche « Fermé » sera apposée sur la porte. L'information sera aussi véhiculée dans le journal local et sur le site Internet de la Ville.

Le Service des loisirs et des communications

CENTRE SKI-NEUF

NOUVEAUTÉ



Le Centre Ski-Neuf a fait l'acquisition d'une quarantaine d'équipements de ski de fond junior flambants neufs!

La location des équipements est disponible pour la saison 2021. Les équipements seront désinfectés et mis en quarantaine pendant 24 heures.

COÛT DE LOCATION

Dépôt obligatoire de 20\$, remis lors du retour de l'équipement.

- Résident : gratuit
- Non-résident : 10\$ par équipement

PROGRAMMATION LOISIRS

HIVER 2021

La programmation des loisirs pour la saison hivernale sera en ligne et vous sera distribuée dans vos boîtes postales dans la semaine du 4 janvier 2021.

Consultez notre site web pour obtenir tous les détails : <http://villedeportneuf.com/programme-dactivites-automne/>

PARC DU DÉVELOPPEMENT

PORTNEUVOIS

RÉSULTAT DU CONCOURS



Crédit photo: Hélène Poulin
Parc de la bûche

En octobre, un concours était lancé auprès de la communauté afin de trouver un nom au nouveau parc de quartier de la rue des Frênes. Un jury composé de citoyens et représentants de la Ville a été constitué afin de sélectionner le gagnant. Rappelons-nous que le nom du parc devait avoir un lien avec sa situation géographique et son aspect historique. La créativité était aussi un critère. Ainsi, voici le nom qui sera attribué à ce parc : **Parc de la bûche**.

Le gagnant du chèque-cadeau de 150\$ permettant l'inscription à l'une ou l'autre des activités de loisirs de la programmation 2021 est Bastien Paquin. Toute nos félicitations et merci à tous les participants.

GLISSADE

Une glissade, située au 110, rue Paquin, est entretenue et éclairée tout l'hiver de 17h00 à 22h00 dès que les conditions de glisse le permettent (fin décembre) jusqu'à la fonte des neiges (début mars). La montée est entretenue par le club de motoneige du Grand Portneuf. Nous les remercions de leur précieuse collaboration!

L'accès est **libre et gratuit**. Nous vous rappelons de respecter les mesures de distanciation physique.



BIBLIOTHÈQUE LA DÉCOUVERTE

FERMÉE DU 18 DÉCEMBRE 2020 AU 11 JANVIER 2021

Réouverture le mardi, 12 janvier 2021



Crédit photo: Hélène Poulin
Bibliothèque La Découverte

Nous tenons à souligner le départ de madame **Irène Marcotte**, bénévole et responsable des rotations depuis 15 ans et de madame **Micheline Tremblay** pour ses 5 ans de bénévolat.

Merci à vous deux pour votre excellent service et votre disponibilité.

SAISON HIVERNALE 2020-2021

ENLÈVEMENT ET DÉBLAIEMENT DE LA NEIGE

Entre le 15 novembre et le 1^{er} avril inclusivement, il est interdit sur tout le territoire de la municipalité de stationner un véhicule sur un chemin public **entre 23h00 et 7h00**.

Durant cette période, la personne désignée est autorisée à faire procéder à l'enlèvement et au déplacement de tout véhicule stationné dans la rue. Le remorquage, de même que le remisage, le cas échéant, est aux frais du propriétaire du véhicule, qui ne peut en recouvrer la possession que sur le paiement de frais réels encourus plus une amende de 50,00\$.

**Extrait du règlement no. RMU-2019, relatif au stationnement article 5.5*

SERVICE DE SOUTIEN AUX FAMILLES IMMIGRANTES

Bonjour,

Je me nomme Anouk Thibault et je suis responsable de la réalisation d'un projet de soutien aux parents issus de l'immigration, piloté par JeunEspace Portneuf. Ce projet vise à favoriser le développement des apprentissages et la réussite scolaire de leurs enfants. Mes interventions concernent principalement les familles ayant des enfants d'âge préscolaire ou de niveau primaire.

Ces services sont gratuits et ils consistent à conseiller, soutenir et accompagner les nouveaux arrivants dans leurs démarches, que ce soit pour l'inscription des enfants à l'école ou à la garderie, pour l'accès à des services communautaires facilitant le développement global des enfants ou pour toutes autres questions qu'ils se posent à titre de parent.

Si vous êtes directement concerné par ce message ou que vous connaissez une famille pouvant profiter de ce service gratuit, n'hésitez pas à communiquer avec moi au 418 337-1424 ou à yakassou@hotmail.com.

VOEUX DE NOËL

CLUB FADOQ PORTNEUF SUD



À tous nos membres, un petit mot pour vous souhaiter un joyeux temps des Fêtes malgré le confinement que nous vivons présentement. Nos rencontres du mardi et les dîners que nous partageons nous manquent. J'espère de tout cœur que nous pourrions bientôt reprendre nos activités. Joyeux Noël et bonne année à tous!

Louissette Roy, présidente

Programme pour entrepreneurs

Résilient

Vérifier votre admissibilité maintenant. 📌



Le programme Résilient est un programme d'accompagnement d'urgence de 90 jours pour aider les petites entreprises **du secteur de la restauration, du commerce de détail, de l'hôtellerie, des bars ainsi que des centres de conditionnement physique** à faire face à la situation actuelle et leur permettre de s'adapter, de s'améliorer, d'innover et de se réinventer afin de mieux rebondir à la nouvelle réalité d'affaires.

Le programme inclut:

Analyse MPO et interprétation de votre profil de personnalité afin de discuter des résultats avec vous dans le contexte actuel;

Un parcours entrepreneurial en 13 étapes pour établir un diagnostic de la situation de votre entreprise avec le modèle Quintaxes de la CAEQ;

6 heures d'accompagnement individuel structuré à raison d'une heure aux 2 semaines;

Accès illimités pendant 3 mois aux cliniques-conseils express en ligne afin de répondre à toutes vos questions générales spontanées;

6 webinaires-formation thématiques et interactifs dispensés par la CAEQ.

** Certaines conditions s'appliquent.*



Pour s'inscrire.

Julie Trudel
418 284-2552
jtrudel@portneufplus.com.

Avec la participation financière de:



L'ENTREPRISE

À la CAEQ, nous croyons profondément à la force entrepreneuriale et nous nous engageons à soutenir les entrepreneurs dans leurs objectifs de croissance par le biais d'un accompagnement personnalisé, basé sur une compréhension fondamentale de ce qu'ils sont et de ce qui les anime.

LES OBJECTIFS

- 🎯 Instaurer des mesures d'atténuation, de continuité des affaires et de **relance de vos opérations**;
- 🎯 Développer un plan d'action concret pour vous permettre de vous **adapter et de rebondir rapidement**;
- 🎯 Accroître vos connaissances et vos compétences afin de devenir de **meilleurs gestionnaires**;
- 🎯 Favoriser **l'apprentissage de bonnes pratiques d'affaires**;
- 🎯 **Briser votre isolement.**

dépositaire du greff de
Maurice Grenier A.G.



Éric Lortie, B. Sc.
Arpenteur-Géomètre

2, Place de l'Église
Cap-Santé (Québec)
G0A 1L0

Tél.: 418 285-3252
Télec.: 418 285-0075



courriel: elortieag@videotron.ca

RAYNALD LECLERC
N O T A I R E

655 B, de l'Église
Portneuf (Québec)
G0A 2Z0

Téléphone : 418 286-3532
Télécopieur : 418 286-4977

RETROUVEZ-NOUS SUR LE WWW.VILLEDEPORTNEUF.COM

Le Journal municipal a pour mission d'offrir à la population de la Ville de Portneuf de l'information sur l'administration municipale et sur les services, activités ou ressources d'intérêt public qu'on retrouve localement et régionalement.

Il est publié dix fois par année. **Le format Word est requis.** Les dates de tombée et les dates de parution du Journal municipal pour l'année 2020 sont disponibles sur le site Web de la Ville dans la section « Journal municipal ».

VOS PHOTOS

Si vous possédez des photos de la Ville de Portneuf et aimeriez les faire paraître dans une prochaine édition, vous êtes invités à les transmettre à l'adresse courriel suivante: charline_morissette@outlook.com via WeTransfer, afin de conserver la qualité des images.

CANDIDATURES | HOMMAGE AUX CITOYENS

Vous connaissez un bon candidat pour l'Hommage aux citoyens? Faites parvenir son nom et une courte description par courriel à charline_morissette@outlook.com. Si le candidat est retenu, un texte plus élaboré vous sera demandé.

HÔTEL DE VILLE: 655-A, AVENUE DE L'ÉGLISE, QC, G0A 2Y0

www.villedeportneuf.com

tél.: 418 286-3844

fax: 418 286-4304

info@villedeportneuf.com

EN CAS D'URGENCE: 911

TRAVAUX PUBLICS

418 284-9794

LOISIRS

418 286-3844 poste 28

loisirs@villedeportneuf.com

LUTINS DU PÈRE NOËL | FORMULAIRE DE PARTICIPATION

1. Parc près du fleuve où on peut observer des oiseaux.

Nom du parc et # du lutin :

2. Lieu d'exposition de photos géantes de la Ville de Portneuf et parc à deux pas du quai.

Nom du parc et # du lutin :

3. Lorsque vous vous dirigez vers le quai, vous passez à côté de ce parc.

Nom du parc et # du lutin :

4. En vous rendant à ce parc, vous pourrez y trouver un circuit d'entraînement urbain, des modules de jeux, des terrains de pickleball et de tennis.

Nom du parc et # du lutin :

5. Ce bâtiment est maintenant le Centre culturel et communautaire. On y retrouve aussi une borne électrique pour recharger les voitures. Donnez-moi l'adresse.

Adresse et # de lutin :

6. Cet endroit est une halte routière où on peut relaxer, dîner, etc. Elle est située à même une côte!

Nom de la halte et # du lutin :

7. Rendez-vous à l'endroit où on retrouve une sculpture de joueur de hockey balle. Des terrains de soccer sont aussi à proximité.

Nom du lieu et # du lutin :

8. Cet endroit est la maison de nos pompiers.

Nom du lieu et # du lutin :

9. Je suis un nouveau parc de quartier et j'ai vu le jour en juillet. Donnez le nom de la rue de ce parc ou le nouveau nom qui y est attribué.

Nom du parc ou de la rue et # du lutin :

10. Ce parc est rempli de grands arbres matures. Si tu as une petite fringale, l'Intermarché se trouve tout près.

Nom du parc et # du lutin :

11. Vous allez à ce parc municipal pour jouer au baseball, dans les jeux d'eau, faire du vélo sur la pumptrack, etc. Quel est ce parc ?

Nom du parc et # du lutin :

12. Dans le Parc des Loisirs, en hiver, vous pourrez vous rendre à cet endroit pour vous réchauffer, mettre vos patins au chaud, vos raquettes ou vos skis. Quel est le nom de ce bâtiment ?

Nom bâtiment et # de lutin :

13. Vous faites du ski de fond à cet endroit.

Qui suis-je ?

Nom et # de lutin :

14. Dans quel endroit ont lieu les séances du conseil municipal? On y donne aussi des cours de danse, de yoga, de spinning, etc.

Nom et # de lutin :

15. C'est à cet endroit que vous irez déposer vos formulaires de participation au rallye.

Nom et # de lutin :

COORDONNÉES

Prénom et nom du participant :

Adresse postale :

Numéro de téléphone :

Adresse courriel :

Informations supplémentaires au verso du journal



Ho! Ho! Ho!



Chers parents, chers enfants,
Une quinzaine de mes lutins se sont enfuis du pôle Nord!
Nous avons eu vent qu'il se sont cachés dans la Ville de
Portneuf! Petits coquins!



J'AI BESOIN DE VOTRE AIDE POUR LES RETROUVER!

Parcourez la ville et
identifiez les lieux où vous
voyez mes lutins ainsi que
leur numéro: utilisez les
indices de la **page 15** pour
vous aider.

Déposez votre formulaire
dans la boîte aux lettres
prévue à cet effet à l'hôtel
de ville au 655-A, avenue
de l'Église.

RETOUR DU FORMULAIRE DE PARTICIPATION AVANT LE 4 JANVIER 2021



Tous les participants âgés entre 0 et 10 ans, recevront un
cadeau surprise que je laisserai au service des loisirs de la
Ville.



Le Père Noël

